

Janvier 2022 – N° 41

Edito



Nous voilà donc au seuil de cette nouvelle année, toujours incertaine, avec des « variants » de plus en plus variants !

Nous qui croyions, il y a deux ans, que l'on serait débarrassé à tout jamais du virus, la réalité est bien sûr tout autre. Il n'empêche que nous avons pu reprendre nos activités et constater que nos dernières rencontres furent accueillies avec enthousiasme.

Des retrouvailles bienvenues et des informations utiles appréciées par beaucoup d'entre vous.

C'est qu'effectivement les complémentaires maladie sont au cœur de nos préoccupations avec, notamment, des primes en augmentation constante, d'où un impact non négligeable sur notre pouvoir d'achat.

Une autre préoccupation des seniors est de rester le plus longtemps possible à leur domicile ; un souci bien compréhensible à condition que le logement soit adapté, surtout à l'arrivée du grand âge ; les chutes sont redoutables ; il est nécessaire d'y faire face en aménageant son logement.



Voilà pourquoi ces deux grandes questions ont été mises à l'ordre du jour de nos réunions de novembre dernier.

Au cours de son intervention, Dominique Cochet, animateur de la commission « partenaires », a pu démystifier les complexités et arcanes des contrats d'assurance complémentaire maladie.

De son côté, Jean-Claude Beaucourt, qui anime la commission sociale, a su vous donner quelques pistes d'aménagement de l'habitat pour prévenir les chutes et mieux faire face aux difficultés liées au grand âge.

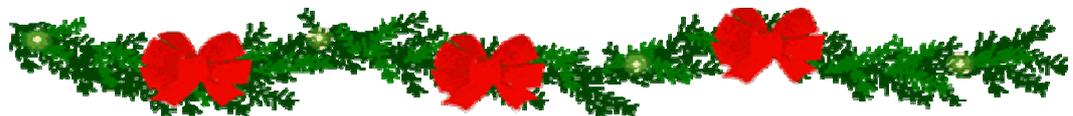
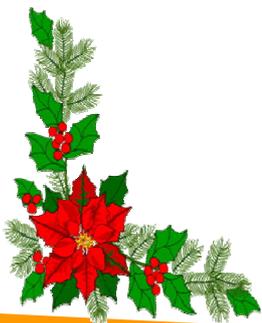
Merci à ces deux intervenants dont les propos, résumés dans ce bulletin, ont été unanimement appréciés.

Les administrateurs se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux ainsi qu'à vos familles. Je vous donne rendez-vous le jeudi 24 mars à Reims pour notre prochaine assemblée générale. Venez nombreux découvrir une nouvelle façon de nous retrouver, avec des surprises que vous affectionnez.

Le Président
Daniel Coffinet

Sommaire :

- **EDITO**
- **RENCONTRES NOVEMBRE**
- **LE MAINTIEN À DOMICILE**
- **LE CASSE TÊTE DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ**
- **PARRAINAGE**
- **REVALORISATION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ARRCO**



Nos rencontres de novembreun souffle de liberté retrouvée

Nos réunions dans les trois villes de nos deux départements ont rencontré un grand succès ; plus de 500 d'entre vous ont répondu à notre invitation et ont pu retrouver l'ambiance de nos assemblées générales à Reims.

En fait, les ingrédients étaient bien présents : des informations de qualité, un spectacle humoristique, un repas de fins gourmets et de la danse jusqu'à extinction des feux.

En accueillant les participants, Daniel Coffinet, Président, a donné le ton lorsqu'il a déclaré :

« Quel plaisir de se retrouver. Nous avons décidé de vous proposer ces réunions à mi-chemin, entre notre assemblée générale habituelle et nos rencontres décentralisées. Cette décision, prise en juin dernier, permettait de limiter le nombre de participants par réunion et de se rapprocher un peu plus de vous. Bref...une innovation ! »

Ce qu'il faut retenir de ces journées, outre le plaisir des retrouvailles, furent les nombreuses informations qui ont été données.

Déjà celles de Daniel Coffinet, Président, à propos :

- ⇒ Des obligations légales, en matière sanitaire, lors des AG, conseils d'administration et bureaux que l'Aropa51-08 a respecté scrupuleusement
- ⇒ De nos effectifs : vous êtes maintenant plus de 4 600 soit environ 200 de plus qu'en 2019 ; merci d'être restés sur le navire chahuté durant la tempête « virale » et bravo à celles et ceux qui nous ont rejoints.
- ⇒ Des élections de six nouveaux administrateurs lors



de nos 2 dernières assemblées générales. Un renouvellement nécessaire pour conserver du dynamisme et faire émerger de nouvelles idées ; rappelons que nos statuts imposent un âge maximum de 75 ans pour les administrateurs.

⇒ Du changement de nom de notre fédération nationale qui s'appelle désormais « Fédération nationale INITIATIV'Retraite ».

Ensuite celles de nos deux bénévoles Dominique Cochet et Jean-Claude Beaucourt sur les complémentaires santé et sur le maintien à domicile. Les pages suivantes sont consacrées à la synthèse de leur information.

Et aussi la communication de Madame Mirandelle, directrice du Comal-Soliha de la Marne.

Il s'agit d'un organisme qui peut intervenir dans l'aménagement d'un logement en donnant des conseils et en apportant, sous certaines conditions, des informations sur le financement.

Le Comal-Soliha est, de ce fait, tout indiqué pour permettre un maintien à domicile dans les meilleures conditions de sécurité.

Et enfin un « feu d'artifice » de jeux de mots, d'histoires les plus drôles et de tirades des plus comiques.... plus d'une heure d'humour offert par Jean-Claude Duquesnoit qui a mis tous les participants en état de prendre l'apéritif joyeux et décontractés.

Notre prochaine rencontre : le jeudi 24 mars à Reims, pour notre assemblée générale...si le virus le permet !

Daniel Charier

Le maintien à domicile.....Prévenir les chutes avant tout !

Il s'agissait de sensibiliser les adhérents présents lors des réunions de novembre dernier sur les risques de chutes au domicile des seniors. Chaque année, ce sont quelque 400 000 chutes chez les plus de 65 ans qui sont enregistrées avec toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Comment réduire ces risques ? Par des aménagements opportuns qui s'appliquent aussi bien à l'intérieur du logement qu'à l'extérieur.

A l'intérieur du logement, il insisté sur l'importance d'un bon éclairage, d'un sol anti dérapant, et la suppression des facteurs de chutes tels que tapis, rallonges électriques, etc... Si possible, faciliter l'accès aux différents meubles et utiliser des chaises avec pieds anti glissants.

Pour ce qui est de la chambre, l'importance également d'un bon éclairage, mais aussi la pose de pieds réhausseurs pour le lit.

Il en va de même dans les toilettes avec la pose d'un WC surélevé ou d'un réhausseur ainsi que d'une barre d'appui de relèvement.

Dans la salle de bains, l'installation d'une douche à la place de la baignoire est certainement très conseillée.

Dans les escaliers, il est souligné l'importance d'un bon éclairage ainsi que la pose de nez de marches antidérapants et d'une rampe de maintien. Dans certains cas, l'installation d'un monte escalier peut être envisagée.

En couple ou seul, une téléassistance peut venir compléter la sécurité.



Pour la réalisation de ces aménagements, l'importance d'engager des démarches avant réalisation des travaux s'avère nécessaire, à condition d'être vigilant à toutes les offres qui peuvent être faites par différents fournisseurs.

Au cours des 3 réunions, les participants ont pu bénéficier de l'intervention d'un membre de l'association SOLIHA qui reste à la disposition des demandeurs pour étudier les possibilités d'aménagement, établir les dossiers et intervenir auprès des financeurs potentiels.

Jean-Claude Beaucourt



COMAL SOLIHA 51
16 boulevard Hippolyte Faure
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Téléphone : 03 26 64 13 93
Email : comal@comalsoliha.fr

SOLIHA 08
1 avenue Gustave Gailly
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Téléphone : 03 24 32 79 23
Email ; contact.ardennes@soliha.fr

Le casse-tête des complémentaires santé est-il une fatalité ?

Choisir une complémentaire santé est particulièrement compliqué d'autant que les tableaux de garanties des assureurs sont difficiles à lire et à comparer.

Le système de remboursement est complexe. Ainsi, une couverture à 100% signifie que l'assurance maladie et la complémentaire prennent en charge 100% de la base de remboursement qui peut être très différente du coût réel supporté par l'assuré. Par exemple une prothèse dentaire qui coûte 1100 € aura une base de remboursement à 226 €. Il faudrait dans ce cas une couverture à près de 500% pour une prise en charge intégrale de la prothèse. A l'inverse, l'assurance maladie prend en charge une part importante du coût de certaines maladies graves ou d'hospitalisations.

Face à ces difficultés, c'est le plus souvent un accord sur le prix avec son assureur qui prime sur les besoins réels de l'assuré.

Mais ce n'est pas seulement le coût du contrat qui définit le vrai coût de la couverture santé. Il faut y rajouter les Restes à Charges et l'auto-médication (dont les soins qui ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire). Ainsi le coût total de la santé d'un retraité est en moyenne assez largement supérieur à 2100 € par personne et par an. Dans ces conditions, faut-il choisir un contrat haut de gamme pour limiter le Reste à Charge ? **En moyenne**, le coût de la santé est quasiment le même entre un contrat d'entrée de gamme et un contrat haut de gamme.

Quelques règles pour bien choisir sa mutuelle santé.

Quels sont MES BESOINS

Les besoins en santé sont propres à chacun. Les problèmes de vue et d'audition, à différents degrés, restent néanmoins une constante que l'on observe avec l'avancée de l'âge. Ils représentent d'importants frais

médicaux, très mal remboursés par la Sécurité Sociale.

Lister les besoins qui ne sont pas ou mal remboursés par la sécu

Il apparaît judicieux d'identifier les soins dont on peut avoir besoin et de vérifier que ceux-ci bénéficient d'une bonne couverture de la part de la mutuelle santé (prothèses, lunettes, Médecines douces, soins de l'arthrose et des rhumatismes etc.).

Ne pas regarder que le prix

Le choix du contrat est le résultat d'un compromis entre l'estimation de ses besoins de santé, le confort recherché (chambre particulière, dépassement d'honoraires), et son propre besoin de sécurité. La plupart des contrats ont un prix qui évolue avec l'âge. A bien en connaître les évolutions.

Apprécier la qualité de service de son assureur

Il peut être utile de vérifier les modalités de contacts et de s'assurer qu'il sera facile de joindre un interlocuteur.

Certains assureurs donnent un récapitulatif annuel permettant de vérifier le coût annuel du reste à charge.

Les partenaires de votre AROPA

Les adhérents de l'AROPA 51-08 peuvent souscrire des contrats de complémentaire santé avec différentes mutuelles (GROUPAMA, PACIFICA, HARMONIE MUTUELLE, AGRICA, MUTUALIA). Chacune propose des avantages spécifiques que ce soit sur les prix ou sur les garanties. Ce partenariat indépendant et économique doit permettre à chacun de profiter sereinement de sa retraite.

Dominique Cochet



Opération parrainage (juillet 2021–février 2022)



L'opération parrainage lancée en juillet 2021 est toujours en cours.

Plus de 10 demandes ont déjà été formulées. Nous pouvons encore en accepter autant.

Si vous connaissez **d'anciens salariés d'exploitations agricoles ou viticoles**, n'hésitez pas à leur proposer d'adhérer à notre AROPA.

Ces nouveaux adhérents et vous-même bénéficieront d'une année de cotisation 2022 gratuite.

Reportez-vous au bulletin de juillet 2021 pour les modalités et les supports à utiliser pour en bénéficier ou sur le site internet. N'hésitez pas à appeler le secrétariat de l'AROPA pour la marche à suivre.

Régis Millard

Revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco

La valeur des points de retraite complémentaire versée par le régime **Agirc-Arrco** (fusion au 1^{er} janvier 2019 des deux caisses, anciennement Agirc pour les cadres et Arrco pour tous) est révisable chaque année. Cette revalorisation se met en place par un accord paritaire entre les représentants patronaux et syndicaux qui fixent la réévaluation du montant de ces points.

L'accord national interprofessionnel de 2019 prévoit, à l'origine, d'indexer la hausse des pensions sur l'inflation (hors tabac) ou, à minima, d'appliquer une sous-revalorisation de 0,2 point par rapport à la hausse des prix. Mais un avenant signé en juillet dernier par les partenaires sociaux permet désormais à l'Agirc-Arrco d'aller jusqu'à moins 0,5 point. Une option qu'ont retenue les organisations patronales et syndicales pour permettre un arbitrage en fonction de la situation économique.

Le jeudi 7 octobre, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco a décidé d'appliquer une **sous-revalorisation de 0,5 point** par rapport à l'inflation anticipée par l'Insee de 1,5% pour l'année 2021.

Cette hausse, inférieure de 0,5 point à l'inflation prévue pour 2021, va se traduire par un manque à gagner pour les retraités concernés.

C'est donc une revalorisation de seulement 1% qui a été finalement appliquée aux retraites complémentaires du privé à compter du 1^{er} novembre 2021.

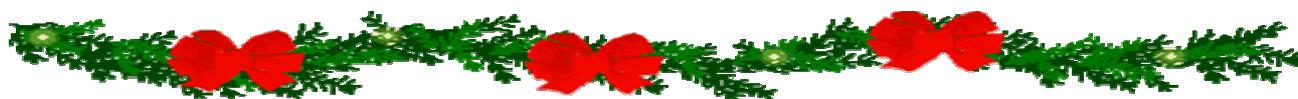
La valeur du point Agirc-Arrco est donc à 1,2841 euros

A ce sujet, la Confédération Française des Retraités a publié en octobre dernier un communiqué de presse mettant en avant l'amputation du pouvoir d'achat des retraités.

Régis Brouillon

Pour ceux qui le souhaitent voir quelques chiffres clés sur Agirc-Arrco:

https://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/reperes/livret_chiffres_Agirc_et_arrco-2020.pdf



AROPA 51-08

Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Marne et des Ardennes
Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex
Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : www.aropa5108.org / email : aropa51-08@orange.fr

Affiliée à

